

# ***Catalogue des offres***



## ***Description des Services 2021***

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>1. LES OFFRES DE SERVICES PROPOSÉES AUX USAGERS</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1. Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2. Définitions</b> .....	<b>4</b>
<b>1.3. Service de location de fibres noires</b> .....	<b>6</b>
1.3.1. Description.....	6
1.3.2. Conditions.....	7
1.3.3. Engagements de qualité de service .....	7
1.3.4. Prestations annexes .....	7
<b>1.4. Service d'hébergement en Site de Raccordement Très Haut Débit (hébergement Corse – Hébergement continent)</b> .....	<b>8</b>
1.4.1. Description.....	8
1.4.2. Conditions.....	8
1.4.3. Engagements de qualité de service .....	8
1.4.4. Prestations annexes .....	9
<b>1.5. Service d'Hébergement en Localisation Distante</b> .....	<b>10</b>
1.5.1. Description.....	10
1.5.2. Conditions.....	10
1.5.3. Engagements de qualité de service .....	10
1.5.4. Prestations annexes .....	11
<b>1.6. Service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre</b> .....	<b>12</b>
1.6.1. Description.....	12
1.6.2. Conditions.....	12
1.6.3. Engagements de qualité de service .....	13
1.6.4. Prestations annexes .....	13
<b>1.7. Service de location de bande passante</b> .....	<b>14</b>
1.7.1. Description.....	14
1.7.2. Conditions.....	16
1.7.3. Engagements de qualité de service .....	17
1.7.4. Prestations annexes .....	17
<b>1.8. Service de Transport Ethernet</b> .....	<b>18</b>
1.8.1. Description.....	18
1.8.2. Conditions.....	19
1.8.3. Engagements de qualité de service .....	19
1.8.4. Prestations annexes .....	20
<b>1.9. Service de location de bande passante pour les groupes fermés d'utilisateurs (GFU)</b> .....	<b>21</b>
1.9.1. Description.....	21
1.9.2. Conditions.....	22
1.9.3. Engagements de qualité de service .....	22
1.9.4. Prestations annexes .....	23
<b>1.10. Service de location de bande passante pour services triple play</b> .....	<b>24</b>
1.10.1. Description.....	24
1.10.2. Conditions.....	25
1.10.3. Engagements de qualité de service .....	26
1.10.4. Prestations annexes .....	26
<b>1.11. Service d'Accès internet de niveau 1</b> .....	<b>27</b>
1.11.1. Description.....	27
1.11.2. Conditions.....	28
1.11.3. Engagements de qualité de service .....	28
1.11.4. Prestations annexes .....	28
<b>1.12. Service d'Accès internet de niveau 2</b> .....	<b>29</b>
1.12.1. Description.....	29
1.12.2. Conditions.....	30
1.12.3. Engagements de qualité de service .....	30
1.12.4. Prestations annexes .....	30
<b>2. LES ENGAGEMENTS DE QUALITÉ DE SERVICE</b> .....	<b>31</b>
<b>3. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE</b> .....	<b>33</b>
<b>3.1. Sites de Raccordement Très Haut Débit Corsica Haut Débit</b> .....	<b>33</b>

<b>3.2. Localisation distantes Corsica Haut Débit.....</b>	<b>33</b>
<b>3.3. NRA Zone d’Ombre de Corsica Haut Débit.....</b>	<b>33</b>
<b>3.4. NRA reliés à l’infrastructure optique de Corsica Haut Débit.....</b>	<b>33</b>
<b>3.5. Points d’Intérêts reliés à l’infrastructure optique de Corsica Haut Débit.....</b>	<b>33</b>
<b>3.6. Routeurs du réseau IP/MPLS de Corsica Haut Débit .....</b>	<b>33</b>

# 1. LES OFFRES DE SERVICES PROPOSÉES AUX USAGERS

## 1.1. PRÉAMBULE

Les produits et services mis à la disposition des Usagers sont les suivants :

- **Service de Location de fibres noires**
- **Service d'Hébergement de Baie en Site de Raccordement Très Haut Débit** **Service d'Hébergement en Localisation Distante**
- **Service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre**
- **Service de location de bande passante**
- **Service de Transport Ethernet**
- **Service de location de bande passante pour Groupe Fermé d'Utilisateurs**
- **Service de location de bande passante pour les services Triple Play**
- **Service d'accès Internet niveau 1**
- **Service d'accès Internet niveau 2**

## 1.2. DÉFINITIONS

Pour les définitions, se référer également à l'Annexe 5 – Règlement de Service.

- **Équipement d'Accès au Service (EAS)** : équipement appartenant à Corsica Haut Débit, installé par Corsica Haut Débit sur un Site et comprenant une ou plusieurs Interfaces d'Accès au Service permettant de bénéficier du Service.
- **Équipement de l'Usager** : équipement mis à disposition par l'Usager ou un tiers et raccordé via une ou plusieurs Interfaces d'Accès au Service à l'Interface d'Accès au Service.
- **Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU)** : ensemble de personnes physiques ou morales utilisant un service de communications électroniques dans le cadre de réseaux non connectés à tout autre réseau. Est également un GFU un ensemble de personnes physiques ou morales constituant une communauté d'intérêt expressément identifiable par sa stabilité, sa permanence et son antériorité à l'usage effectif de ce service de communications électroniques (ARCEP, décision 2005-0208 du 15 mars 2005)
- **Interface d'Accès au Service (IAS)** : interface physique qui permet l'interfonctionnement entre un Équipement de l'Usager et l'Équipement d'Accès au Service ou le Point de Livraison du service.
- **Localisation distante Corsica Haut Débit** : Local Corsica Haut Débit situé en dehors d'un NRA de France Télécom
- **Plage de maintenance** : deux plages de maintenance sont disponibles pour la maintenance et des prestations et pour le calcul des engagements de disponibilité :
  - la plage S2 : du lundi au samedi de 08h00 à 18h00 hors jours fériés au sens du calendrier français.
  - la plage S1 : sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.
- **NRA Origine** : NRA desservant le sous répartiteur objet de la création d'un NRA ZO.
- **NRA Zone d'Ombre (NRA ZO)** : nouveau NRA à proximité d'un sous répartiteur.
- **Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA)** : Lieu géographique abritant un Répartiteur Général d'Abonnés (interface du réseau d'Orange entre la boucle locale et les équipements : le

cas échéant de commutation, de transmission, ..) composé d'un bâtiment ou d'un bâtiment et son terrain attenant.

- **Point d'Intérêt (POI)** : Site tiers raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.
  - **Point Opérateur de Présence (POP)** : Site où l'Usager est présent. C'est le dernier Site de transmission actif propre à l'Usager avant le point terminal sur le réseau de l'Usager pour écouler les flux gérés par l'Usager.
  - **Site** : local d'accueil de l'Interface d'Accès au Service situé chez l'Usager, chez le client final ou un tiers.
  - **Site de Raccordement Très Haut Débit (SRTHD) Corsica Haut Débit** : adresse géographique d'un site de Corsica Haut Débit sur lequel l'Usager peut demander à faire produire le Raccordement Très Haut Débit. Voir la liste des SRTHD au § 4.1
  - **Usager** : client de Corsica Haut Débit, utilisateur des services de Corsica Haut Débit
-

## 1.3. SERVICE DE LOCATION DE FIBRES NOIRES

---

### 1.3.1. Description

Le service de location de fibres noires est destiné aux Usagers qui souhaitent disposer d'une infrastructure optique dédiée garantissant une totale indépendance technologique pour la mise en œuvre de leurs propres services. Le service s'adresse notamment aux opérateurs mettant en œuvre le dégroupage sur un ou plusieurs NRA en Corse et souhaitant mettre en place leur propre réseau de collecte, ou à des Usagers souhaitant déployer leurs propres équipements actifs pour exploiter des services d'interconnexion de sites.

Dans le cas des liaisons FON pour la desserte des Points d'Intérêts, d'un Site de l'Usager ou d'un client final, l'offre consiste à fournir une ou plusieurs liaisons fibre optique noire (FON) constituée d'une paire de fibre optique entre les deux points de livraison raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit :

- Au Répartiteur Optique du Site de livraison si le point de livraison est situé dans un local d'Orange ou de Corsica Haut débit ou un Point d'Intérêt relié à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit tel que défini en § 4 de la présente annexe.
- Sur une Protection d'Épissures Optiques (PEO) de Corsica Haut Débit en chambre Corsica Haut Débit, à la limite des parties privatives si le point de livraison est une chambre de Corsica Haut débit à proximité du POP de l'Usager

Une pré-étude pour le prolongement de la fibre jusqu'à un Site de l'Usager, d'un client final ou d'un tiers non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandée. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser ces études de prolongement en fibre optique des sites localisés sur une commune couverte par un des NRA reliés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

Dans le cas des liaisons FON pour la desserte des NRA d'Orange (hors NRA Zone d'Ombre), Corsica Haut Débit met à disposition son infrastructure optique dans les conditions suivantes :

- en standard ; mise à disposition de liaisons FON permettant l'interconnexion des 4 plus grands NRA de Corse : Ajaccio Salines (ASL), Ajaccio Hôtel des Postes (AHP), Bastia (BAS) et Montesoro (MON) ;
- en option ; mise à disposition de liaisons FON supplémentaires pour l'interconnexion des 4 NRA fournis en standard avec n'importe quel NRA couvert par l'infrastructure optique de Corsica HD.

Dans le cas des liaisons FON Très Longue Distance (TLD), Corsica Haut Débit met à disposition une offre, d'une ou plusieurs liaisons fibre optique noire (FON), constituée d'une paire de fibre optique entre deux sites pour une distance d'au moins 200 km. Des points de livraisons intermédiaires sont possibles.

Dans le cas des liaisons FON GFU, Corsica Haut Débit met à disposition un ensemble de liaisons bi-fibres reliant en point à point les sites d'un même GFU, situé en Corse.

---

<sup>1</sup>

Dans le cadre d'un engagement 15 ans en mode IRU (indefeasible Right of use), ce service peut être proposé en mono-fibre

### 1.3.2. Conditions

La mise à disposition du service de location de fibres noires est soumise à des conditions d'études techniques et de disponibilité. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction, si le nombre de liaisons à étudier par mois est inférieur ou égale à 10.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par liaison.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition du raccordement fibre optique est de 8 semaines si le nombre de demandes de liaisons fibre optique par mois est inférieur ou égal à 10, à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

Chaque liaison fournie par Corsica Haut Débit est assortie d'une période minimale à compter de la date effective de mise à disposition précisée lors de la commande et ouvrant droit à différents niveaux de tarifs.

Nota : Ce service n'est pas disponible au NRA de Saint-Florent

### 1.3.3. Engagements de qualité de service

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 24H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 24H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilité annuelle d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'Interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 48 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 48 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

En raison des contraintes géographiques particulières et de la nécessité de mettre en œuvre des moyens spéciaux sur le câble sous-marin entre Isolella et Propriano, les engagements de qualité de service de Corsica Haut Débit ne s'appliquent pas dans les cas où le défaut occasionnant une interruption est localisé sur le câble sous-marin.

### 1.3.4. Prestations annexes

- Modification de durée
- Pré-étude de prolongement de la liaison fibre optique noire au POP de l'Usager ou à la chambre Corsica Haut Débit la plus proche du POP
- Option maintenance étendue
- Mesure de réflectométrie

## **1.4. SERVICE D'HÉBERGEMENT EN SITE DE RACCORDEMENT TRÈS HAUT DÉBIT (HÉBERGEMENT CORSE – HÉBERGEMENT CONTINENT)**

---

### **1.4.1. Description**

Le service d'hébergement dans les Sites de Raccordement Très Haut Débit est destiné aux Usagers ayant souscrit un ou plusieurs autres services de Corsica Haut Débit et souhaitant disposer à proximité immédiate de l'infrastructure de Corsica Haut Débit d'un environnement technique pour installer les équipements d'interface avec leur propre réseau.

L'offre consiste à fournir une prestation d'hébergement des Matériels de l'Usager dans un Espace Dédié de type Baie situé dans un des Sites de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit.

La prestation d'hébergement dans un Espace Dédié de type Baie se décline en une prestation d'hébergement standard et des prestations de services optionnelles offertes par Corsica Haut Débit et liées à la configuration de chacun de ses Sites de Raccordement Très Haut Débit.

Corsica Haut Débit fournit une prestation standard comprenant un ensemble indissociable composé :

- D'un espace dédié de dimension 600\*600 pour l'installation par l'Usager d'une baie 600\*600, ou 600\*300,
- De l'environnement technique permettant à la baie de disposer des services couvrant
  - o l'accès et la sécurité des locaux,
  - o l'alimentation électrique,
  - o le conditionnement d'air,
  - o la détection incendie,
  - o l'environnement électromagnétique et électronique,
  - o les chemins de câbles nécessaires à l'énergie et à la transmission,
  - o le raccordement au répartiteur de l'immeuble.
  - o l'éclairage et les prises de courant.

### **1.4.2. Conditions**

La mise à disposition d'un espace d'hébergement est soumise à des conditions d'études techniques et de disponibilité. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par emplacement.

Chaque espace d'hébergement fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 3 ans à compter de la date effective de mise à disposition.

### **1.4.3. Engagements de qualité de service**

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Corsica Haut Débit s'engage à ce que la fourniture d'énergie ne soit pas interrompue plus de quatre heures (durée cumulée sur l'année). La mesure de la durée d'interruption est comptabilisée à partir de l'ouverture du ticket de signalisation initialisée soit par la signalisation de l'Usager auprès du guichet d'accueil, soit par la détection de l'incident au niveau de la supervision des alarmes assurée par Corsica Haut Débit.



#### **1.4.4. Prestations annexes**

- Câblage au répartiteur optique d'hébergement
  - Prestation de connexion permettant l'utilisation de ressources de transmission des Usagers par apport de fibres optiques à la chambre 0
  - Extension de câble en immeuble (câblage entre le Répartiteur Optique et le Répartiteur Général d'Hébergement)
-

## **1.5. SERVICE D'HÉBERGEMENT EN LOCALISATION DISTANTE**

---

### **1.5.1. Description**

Le service d'hébergement dans les localisations distantes de Corsica Haut Débit est principalement destiné aux Usagers souhaitant souscrire l'offre d'accès à la boucle locale d'Orange sur un NRA pour lequel Corsica Haut Débit a installé ses équipements dans un local situé en dehors des bâtiments d'Orange. Ce service est également ouvert aux Usagers souhaitant installer leurs équipements de réseaux.

L'offre consiste à fournir une prestation d'hébergement des Matériels de l'Usager dans un Espace mutualisé situé dans une des localisations distantes de Corsica Haut Débit. En option, Corsica Haut Débit propose notamment et spécifiquement pour cette offre :

- une prestation de connexion permettant l'utilisation de ressources de transmission des Usagers par apport de fibres optiques à la chambre 0 de la localisation distante Corsica Haut Débit. On notera néanmoins que les localisations distantes de Corsica Haut Débit sont également des points de livraison standards du service de location de Fibre Noire de Corsica Haut Débit (voir plus haut).

Corsica Haut Débit fournit une prestation standard comprenant un ensemble indissociable composé :

- D'un emplacement au sol 300\*600 (1 seul emplacement par Usager),
- De l'environnement technique permettant à la baie de disposer des services couvrant
  - o l'accès et la sécurité des locaux,
  - o l'alimentation électrique 1KW 48V, sans extension possible (pas de fourniture du 230V), coffret interface énergie pour dégroupage fourni par Corsica Haut Débit
  - o ventilation selon les cas,
  - o la détection incendie,
  - o l'environnement électromagnétique et électronique,
  - o les chemins de câbles nécessaires à l'énergie et à la transmission,
  - o le raccordement au répartiteur optique de la localisation distante,
  - o l'éclairage et les prises de courant.

### **1.5.2. Conditions**

La mise à disposition d'un espace d'hébergement est soumise à des conditions d'études techniques et de disponibilités. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par emplacement.

Chaque espace d'hébergement fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 3 ans à compter de la date effective de mise à disposition.

### **1.5.3. Engagements de qualité de service**

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Corsica Haut Débit s'engage à ce que la fourniture d'énergie ne soit pas interrompue plus de quatre heures (durée cumulée sur l'année) hors cas de rupture de l'alimentation EDF. La mesure de la durée d'interruption est comptabilisée à partir de l'ouverture du ticket de signalisation initialisée soit par la

signalisation de l'Usager auprès du guichet d'accueil, soit par la détection de l'incident au niveau de la supervision des alarmes assurée par Corsica Haut Débit.

#### **1.5.4. Prestations annexes**

- Câblage au répartiteur optique d'hébergement
  - Mise à disposition par Corsica Haut Débit de 4 positions de réglettes au RG (capacité maximale de 444 accès dégroupés), les réglettes étant fournies et positionnées (sans raccordement) par Corsica Haut Débit sur ces positions lors des commandes des prestations de « réglettes » .
-

## **1.6. SERVICE DE PRÉ DÉGROUPEMENT MUTUALISÉ POUR LES NRA ZONE D'OMBRE**

---

### **1.6.1. Description**

Le service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit est destiné aux Usagers souhaitant installer leurs équipements dans un NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit et disposer d'une solution de collecte pour le raccordement au NRA d'origine.

L'offre consiste à fournir :

- une prestation d'hébergement des Matériels de l'Usager dans un Emplacement situé dans le local du NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit ;

et suivant le type de collecte disponible pour le NRA Zone d'Ombre concerné :

- une liaison fibre optique noire (FON) constituée d'une paire de fibre optique entre le répartiteur optique du NRA Zone d'Ombre et un point de livraison situé dans le NRA d'Origine ou dans une chambre de Corsica Haut Débit proche de la chambre 0 du NRA d'origine ; ou
- une liaison en technologie Ethernet sur support cuivre entre un EAS installé dans le NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit et un point de livraison dans le NRA Origine.

Corsica Haut Débit fournit une prestation standard comprenant un ensemble indissociable composé :

- D'un emplacement (1 seul emplacement par Usager) :
  - o site en armoire : châssis ETSI ou 19"
  - o site en shelter : emplacement en baie ETSI dédiée
  - o site en local existant : emplacement mural
- De l'environnement technique permettant à la baie de disposer des services couvrant :
  - o l'accès et la sécurité des locaux,
  - o l'alimentation électrique 1KW 48V, sans extension possible (pas de fourniture du 230V), coffret interface énergie pour dégroupage fourni par Corsica Haut Débit
  - o ventilation selon les cas,
  - o la détection incendie,
  - o l'environnement électromagnétique et électronique,
  - o les chemins de câbles nécessaires à l'énergie et à la transmission,
  - o le raccordement au répartiteur optique de la localisation distante.
  - o l'éclairage et les prises de courant,
- Une liaison en fibre optique noire (FON) caractérisée par :
  - o le point de livraison dans le NRA ZO ;
  - o le point de livraison dans le NRA origine ou dans une chambre de Corsica Haut Débit proche de la chambre 0 du NRA origine ;

ou

- Une liaison en technologie Ethernet sur support cuivre caractérisée par :
  - o le point de livraison dans le NRA ZO ;
  - o le point de livraison dans le NRA origine ;
  - o son support constitué de 4 à 8 paires de cuivre ;
  - o son débit indiqué par Corsica Haut Débit en retour d'étude de faisabilité.

### **1.6.2. Conditions**

La mise à disposition du service est soumise à des conditions d'étude technique et de disponibilité. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica

Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition du service est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par emplacement.

Le service fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 3 ans à compter de la date effective de mise à disposition.

### 1.6.3. Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Corsica Haut Débit s'engage à ce que la fourniture d'énergie ne soit pas interrompue plus de quatre heures (durée cumulée sur l'année) hors cas de rupture de l'alimentation EDF. La mesure de la durée d'interruption est comptabilisée à partir de l'ouverture du ticket de signalisation initialisée soit par la signalisation de l'Usager auprès du guichet d'accueil, soit par la détection de l'incident au niveau de la supervision des alarmes assurée par Corsica Haut Débit.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison en fibre optique noire (FON) est le suivant :

- GTR 10H en plage de maintenance S2

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilité annuelle d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'Interruption Maximale de Service (IMS).

- IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison en technologie Ethernet sur support cuivre est fonction :

- du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.
- du niveau de sécurisation du parcours Corse-continent pour les liaisons livrées sur le Site de RTHD de Marseille.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 10H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S2

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S2

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

### 1.6.4. Prestations annexes

- Câblage au répartiteur optique du NRA Zone d'Ombre
- Mise à disposition par Corsica Haut Débit des positions de réglettes sur le Répartiteur Général du NRA Zone d'Ombre (capacité maximale de 444 accès dégroupés), les réglettes étant fournies et positionnées (sans raccordement) par Corsica Haut Débit sur ces positions lors des commandes des prestations de « réglettes ».
- Maintenance étendue (GTR 4H S2, IMS 13H S2)

## 1.7. SERVICE DE LOCATION DE BANDE PASSANTE

### 1.7.1. Description

Le service de Location de Bande Passante est destiné aux Usagers souhaitant commercialiser des offres d'interconnexion de sites clients finaux ou tiers à très haut débit. Doté de forts engagements de qualité de service, ce service est particulièrement adapté à une clientèle entreprise ou institutionnelle.

L'offre consiste à fournir une liaison Ethernet entre un Site Central Usager (PoP Usager) situé à proximité d'un Site de Raccordement Très Haut Débit (RTHD) de Corsica Haut Débit en Corse et un Site Extrémité situé à proximité de l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

#### Raccordement Très Haut Débit d'un Site Central Usager

Le Raccordement Très Haut Débit d'un Site Central Usager est constitué d'une ou plusieurs paires de fibre optique.

Si un Site Central Usager est hébergé dans un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si un Site Central Usager n'est pas colocalisé, alors le lien fibre optique entre ce Site Central Usager et le Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le plus facilement accessible est réalisé dans les conditions du service de location de fibre noire.

Dans ce cas, le Raccordement Très Haut Débit est dit distant et le service est livré sur bandeau optique sur le Site Central Usager.

La longueur réelle du lien fibre optique entre un Site Central Usager et un Site RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

Une extension jusqu'à un Site Central Usager non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandée. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études et le raccordement en fibre optique des sites éligibles au service. Ces études et ce raccordement feront l'objet d'une facturation à l'Usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

**Tableau 1 : Site Central Usager**

	<i>Colocalisé</i>	<i>Distant</i>
<i>Site Central Usager</i>	<i>Cas Standard : équipement Usager hébergé dans un SRTHD en Corse (Ajaccio ou Bastia)</i>	<p><b>Cas 1</b> : le Site Central Usager est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Les conditions sont celles du service de location de fibre noire.</p> <p><b>Cas 2</b> : le Site Central Usager est situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD, non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Sur étude.</p>

Service non disponible à Marseille

#### Raccordement du Site Extrémité

Le cas standard est celui du Site Extrémité situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

Si le Site Extrémité n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, une extension peut être demandée. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études et le

raccordement en fibre optique des sites éligibles au service. Ces études et ce raccordement feront l'objet d'une facturation à l'Usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

Dans ce cas, la longueur réelle du lien fibre optique entre le Site Extrémité et la chambre la plus proche de l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

De plus, la longueur réelle totale du lien fibre optique entre le Site Extrémité et le routeur le plus proche du réseau IP/MPLS de Corsica Haut Débit ne doit en aucun cas excéder 40 KM.

**Tableau 2 : Site Extrémité**

	<i>Cas Standard</i>	<i>Extension</i>
<b>Site Extrémité</b>	Le Site Extrémité est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, à 40KM maximum du routeur Corsica Haut Débit le plus proche.	Le Site Extrémité n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit mais situé à 10KM maximum d'une chambre de l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit et à 40KM maximum du routeur Corsica Haut Débit le plus proche : <b>Sur étude</b>

## Liaisons

Une liaison est caractérisée par :

- Le Site Central Usager (colocalisé ou distant)
- le Site Extrémité (Point d'intérêt ou Site Extrémité Usager)
- n connexions ( $1 \leq n \leq 50$ ), chaque connexion caractérisée par :
  - o un VLAN de livraison (ou S-VLAN)
  - o un débit (10Mbps, 20Mbps, 50Mbps, 100Mbps, 200Mbps, , 500Mbps et 1Gbps)
  - o un profil de CoS (mono-CoS ou multi-CoS)

Le débit cumulé de toutes les connexions d'une liaison ne doit pas dépasser 1 Gbps.

Le service de location de bande passante permet la gestion de plusieurs Classes de Services (CoS) pour le trafic entre un Site Extrémité et le Site Central Usager.

Ainsi, pour chaque connexion d'une liaison, un profil de CoS peut être choisi parmi trois profils :

	Profil Data Standard	Profil Data Prioritaire	Profil Voix/Data**
Type de trafic	Mono CoS	Mono CoS	Multi CoS
Caractéristiques	Flux data jusqu'au débit d'accès selon l'état de charge du réseau	Flux data au débit garanti à tout instant*	Flux voix*** et data au débit garanti à tout instant*

\* la garantie s'applique tant que la somme des débits garantis voix et data prioritaire ne dépasse pas la capacité souscrite pour le Site Central Usager

\*\* selon marquage 802.1p de l'Usager

\*\*\* la classe voix est prioritaire par rapport à la classe data prioritaire

Le service de Bande Passante permet la gestion de plusieurs niveaux de C-VLAN clients par connexion et offre une transparence totale au VLAN client (C-VLAN, dot-1P).

Le réseau de Corsica Haut Débit est totalement transparent aux flux broadcast, multicast et OAM (niv 5 à 7).

Toutefois, un mécanisme de policing est mis en œuvre dans les routeurs de Corsica Haut Débit pour les liaisons et tronc. L'envoi de flux par l'Usager au-delà du débit alloué à la commande, entrainera la destruction des trames Ethernet par les routeurs de Corsica Haut Débit.

Les Sites Extrémité ne peuvent pas communiquer directement entre eux, un rebond par le Site Central Usager (PoP Usager) sur un équipement de l'Usager est nécessaire.

### **1.7.2. Conditions**

Le service est livré sur connecteur optique :

- au RO de la salle d'hébergement lorsque le Site Central Usager est colocalisé.
- sur bandeau optique fourni et installé par Corsica Haut Débit lorsque le Site Central Usager est distant. (sauf indication contraire formulée par l'Usager)
- sur bandeau optique fourni et installé par Corsica Haut Débit sur le Site Extrémité. (sauf indication contraire formulée par l'Usager)

Une étude de faisabilité est nécessaire pour toute commande de raccordement d'un Site Central Usager et de nouvelle liaison.

Pour un Site Central ou un Site Extrémité déjà raccordé à son infrastructure optique, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction, à compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète.

Pour un Site Central ou un Site Extrémité non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, le délai de réponse sur la faisabilité dépend des études à réaliser et sera précisé au cas par cas.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité par liaison non suivie de commande ferme.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition d'une liaison pour un Site Central Usager existant lorsque le Site Extrémité est déjà raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

Lorsqu'un site n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, le délai de mise à disposition sera précisé sur le retour de faisabilité.

Pour un site d'extrémité, le délai standard de mise à disposition d'une évolution de débit sur une prestation existante est de 2 semaines à compter de la réception de commande ferme de l'usager.

Chaque liaison fournie par Corsica Haut Débit est assortie d'une période minimale de 1 an à compter de la date effective de mise à disposition.

Nota : Ce service n'est pas disponible au NRA de Saint-Florent



### 1.7.3. Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

La garantie de service, incluse dans les coûts d'abonnement, comprend les opérations de réparations relatives aux divers constituants du réseau ou des matériels livrés et installés par Corsica Haut Débit et qui s'avèrent nécessaires, soit à la demande de l'Usager, soit à la suite d'opérations de maintenance préventive. La solution est gérée par un outil d'administration qui assure des fonctions de gestionnaire d'équipement, de réseau et de service de bout en bout.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

### 1.7.4. Prestations annexes

- option prolongement de la liaison jusqu'à un Site Usager non raccordé à l'infrastructure CHD (possibilité de réaliser les études et devis)
- changement de débit d'un VLAN d'une liaison
- changement de classe de service d'un VLAN d'une liaison
- maintenance étendue (GTR 4H S1, IMS 13H S1)
- Modification d'attribution du tronc de la Liaison

## 1.8. SERVICE DE TRANSPORT ETHERNET

### 1.8.1. Description

Le service de Transport Ethernet est destiné aux Usagers souhaitant commercialiser des offres basées sur la collecte Ethernet. Doté de forts engagements de qualité de service, ce service est particulièrement adapté à une clientèle entreprise.

L'offre consiste à fournir un service de Transport Ethernet en point à point entre un Site Usager situé à proximité d'un routeur IP/MPLS de Corsica Haut Débit situé en Corse et un autre site usager situé à proximité d'un routeur IP/MPLS de Corsica Haut Débit situé à Bastia ou Ajaccio.

#### Interface de livraison d'un routeur de Corsica Haut Débit situé en Corse

L'interface de livraison d'un routeur de Corsica Haut Débit situé en Corse est constituée d'une ou plusieurs paires de fibre optique.

Cette interface est de type 1 GE ou 10 GE

Le service est livré sur le RGH du NRA hébergeant le routeur de Corsica Haut débit. Pour les Sites de Raccordement Très Haut Débit de Bastia ou d'Ajaccio, le service est livré sur le RGH du NRA hébergeant le routeur CHD.

Le Service n'est pas ouvert à Marseille

Si le Site Usager n'est pas colocalisé avec le routeur de Corsica Haut débit, alors le lien fibre optique entre ce Site Usager et le Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le plus facilement accessible est réalisé dans les conditions du service de location de fibre noire.

Dans ce cas, le Raccordement Très Haut Débit est dit distant et le service est livré sur bandeau optique sur le Site Usager.

La longueur réelle du lien fibre optique entre un Site Central Usager et un Site RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

Une extension jusqu'à un Site Usager non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandée. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études et le raccordement en fibre optique des sites éligibles au service. Ces études et ce raccordement feront l'objet d'une facturation à l'Usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

**Tableau 2 : Site Extrémité**

	<i>Cas Standard</i>	<i>Extension</i>
<i>Site Extrémité</i>	Le Site Extrémité est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, à 40KM maximum du routeur Corsica Haut Débit le plus proche.	Le Site Extrémité n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit mais situé à 10KM maximum d'une chambre de l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit et à 40KM maximum du routeur Corsica Haut Débit le plus proche : <b>Sur étude</b>

#### Liaisons

Une liaison est caractérisée par :

- Le site usager situé proche d'un routeur de Corsica Haut Débit (colocalisé au routeur CHD ou distant)
- Le deuxième site usager situé à Bastia ou Ajaccio (colocalisé au SRTHD ou distant)
- un débit (100Mbps, 200Mbps, 500Mbps, 1Gbps et 10 Gbps)

Le service de Transport Ethernet offre une transparence totale au VLAN client (C-VLAN).

Le service propose 4 classes de services : best effort, data, data prioritaire, voix.

Le service est transparent au marquage dotIP de l'Usager dans la limite de 4 classes de service, les trafics non marqués par l'Usager sont marqués par le réseau en best effort.

Le réseau de Corsica Haut Débit est totalement transparent aux flux broadcast, multicast et OAM (niv 5 à 7).

### 1.8.2. Conditions

Le service est livré sur connecteur optique au RO de la salle d'hébergement du routeur CHD concerné.

Le service est livré sur connecteur optique :

- au RO de la salle d'hébergement lorsque le Site Usager est colocalisé.
- sur bandeau optique fourni et installé par Corsica Haut Débit lorsque le Site Usager est distant. (sauf indication contraire formulée par l'Usager)

Une étude de faisabilité est nécessaire pour toute commande.

Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction, à compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète.

Pour un Site usager non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, le délai de réponse sur la faisabilité dépend des études à réaliser et sera précisé au cas par cas.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité par liaison non suivie de commande ferme.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition du service est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

Chaque liaison fournie par Corsica Haut Débit est souscrite pour une durée indéterminée assortie d'une période minimale de 1 an à compter de la date effective de mise à disposition.

Nota : Ce service n'est pas disponible au NRA de Saint-Florent

### 1.8.3. Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

La garantie de service, incluse dans les coûts d'abonnement, comprend les opérations de réparations relatives aux divers constituants du réseau ou des matériels livrés et installés par Corsica Haut Débit et qui s'avèrent nécessaires, soit à la demande de l'Usager, soit à la suite d'opérations de maintenance préventive. La solution est gérée par un outil d'administration qui assure des fonctions de gestionnaire d'équipement, de réseau et de service de bout en bout.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS =13 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

#### **1.8.4. Prestations annexes**

- option prolongement de la liaison jusqu'à un Site Usager non raccordé à l'infrastructure CHD (possibilité de réaliser les études et devis)
  - changement de débit ou de la COS d'une liaison
  - maintenance étendue (GTR 4H S1, IMS 13H S1)
-

## **1.9. SERVICE DE LOCATION DE BANDE PASSANTE POUR LES GROUPES FERMÉS D'UTILISATEURS (GFU)**

---

### **1.9.1. Description**

Le service de Location de Bande Passante pour les GFU est destiné aux Usagers souhaitant commercialiser des offres d'interconnexion multipoint à multipoint de sites d'un GFU situés en Corse.

L'offre consiste à fournir des accès sur support fibre optique sur les Sites Usager..

Le cas standard est celui du Site Usager situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

Si le Site Usager n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, une extension peut être demandée. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études et le raccordement en fibre optique des sites éligibles au service.

Dans ce cas, la longueur réelle du lien fibre optique entre le Site Usager et la chambre la plus proche de l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

De plus, la longueur réelle totale du lien fibre optique entre le Site Usager et le routeur le plus proche du réseau IP/MPLS de Corsica Haut Débit ne doit en aucun cas excéder 40 KM.

Ces études et ce raccordement feront l'objet d'une facturation à l'Usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

Chaque accès est caractérisé par :

- le Site Usager (Points d'Intérêt ou Site à raccorder)
- le support fibre optique)

Chaque liaison est caractérisée par :

- le Site Usager (Points d'Intérêt ou Site à raccorder)
- un débit (10, 20, 30, 40, 50, 100, 200, 300, 500, 1000Mbps maximum pour les liaisons sur accès fibre optique .

Les accès sont disponibles pour les liens rattachés à des NRA d'Orange raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, avec la possibilité d'inclure de façon limitée quelques Sites hors périmètre DSP, comme précisé dans le tableau ci-dessous.

Le débit de chaque liaison est déterminé par l'Usager en respectant un débit cumulé maximum en fonction du niveau d'offre choisi. Toutefois, un mécanisme de policing est mis en œuvre dans les routeurs de Corsica Haut Débit pour les liaisons et tronc. L'envoi de flux par l'Usager au-delà du débit alloué à la commande, entrainera la destruction des trames Ethernet par les routeurs de Corsica Haut Débit.

**Tableau 3: niveaux d'offres**

Niveau d'offre souscrit	débit cumulé maximum	nombre maximum d'accès fibre optique	nombre maximum d'accès hors DSP
OBP GFU 500	500 Mbps	16	1
OBP GFU 1000	1000 Mbps	32	3
OBP GFU 4000	4000 Mbps	45	6
OBP GFU 10000	10000 Mbps	60	8

### 1.9.2. Conditions

Le service est livré sur connecteur optique, sur bandeau optique sur le Site Usager sauf indication contraire formulée par l'Usager.

Une étude de faisabilité est nécessaire pour toute commande de nouvelle liaison.

Pour un Site Usager déjà raccordé à son infrastructure optique, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction, à compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète.

Pour un Site Usager non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, le délai de réponse sur la faisabilité dépend des études à réaliser et sera précisé au cas par cas.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité par liaison non suivie de commande ferme.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition d'une liaison sur support fibre optique est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager, lorsque le Site Usager est déjà raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

Lorsqu'un site n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, le délai de mise à disposition sera précisé sur le retour de faisabilité.

Le service fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale à compter de la date effective de mise à disposition du service et précisé lors de la commande.

### 1.9.3. Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

La garantie de service, incluse dans les coûts d'abonnement, comprend les opérations de réparations relatives aux divers constituants du réseau ou des matériels livrés et installés par le Concessionnaire et qui s'avèrent nécessaires, soit à la demande de l'Usager, soit à la suite d'opérations de maintenance préventive. La solution est gérée par un outil d'administration qui assure des fonctions de gestionnaire d'équipement, de réseau et de service de bout en bout.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS =13 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

#### **1.9.4. Prestations annexes**

- option prolongement de la liaison jusqu'à un Site Usager non raccordé à l'infrastructure CHD (possibilité de réaliser les études et devis)
  - changement de débit d'un VLAN d'une liaison
  - changement de classe de service d'un VLAN d'une liaison
  - maintenance étendue (GTR 4H S1, IMS 13H S1)
  - modification de durée
  - modification du débit de la liaison du Site Usager (en cas de modifications simultanées sans intervention sur site et dans la limite de 5 liaisons)
-

## 1.10. SERVICE DE LOCATION DE BANDE PASSANTE POUR SERVICES TRIPLE PLAY

### 1.10.1. Description

Le service de Location de Bande Passante Triple Play est destiné aux opérateurs de réseaux mettant en œuvre le dégroupage sur un ou plusieurs NRA reliés au réseau Corsica Haut Débit et souhaitant disposer d'une solution clé en main pour permettre la diffusion de flux vidéo et la collecte pour leurs DSLAM depuis un point opérateur de présence situé en Corse ou à Marseille.

L'offre consiste à fournir une porte multicast et des liaisons à bande passante Ethernet et compatibles avec la mise en œuvre du système de diffusion Multicast entre un Site Central Usager situé à proximité d'un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit en Corse ou à Marseille et un ou plusieurs NRA raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

La livraison sur le PoP de l'Usager s'appuie sur un Raccordement Très Haut Débit, constitué d'une ou plusieurs paires de fibre optique.

Si le Site Central Usager est hébergé dans un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si le Site Central Usager n'est pas colocalisé, alors le lien fibre optique entre le Site Central Usager et le Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit est réalisé dans les conditions du service de location de fibre noire.

Dans ce cas, le Raccordement Très Haut Débit est dit distant et le service est livré sur bandeau optique sur le Site Central Usager.

La longueur réelle du lien fibre optique entre le Site Central Usager et le Site RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

Une extension jusqu'à un Site Central Usager non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandée. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études et le raccordement en fibre optique des sites éligibles au service. Ces études et ce raccordement feront l'objet d'une facturation à l'Usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

**Tableau 4 : Site Central Usager**

	<i>Colocalisé</i>	<i>Distant</i>
<b><i>S R T H D C o r s e</i></b> <b><i>(Ajaccio, Bastia)</i></b>	<b><i>Cas Standard : équipement Usager hébergé dans un S R T H D en Corse (Ajaccio ou Bastia)</i></b>	<b>Cas 1</b> : le Site Central Usager est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Les conditions sont celles du service de location de fibre noire. <b>Cas 2</b> : si le Site Central Usager, situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD, n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Sur étude
<b><i>S R T H D Marseille</i></b>	<b><i>Standard</i></b>	<b>non disponible</b>



Corsica Haut Débit met à disposition les liaisons dans les conditions suivantes :

- en standard ; mise à disposition de liaisons permettant l'interconnexion des 4 plus importants NRA de Corse : Ajaccio Salines (ASL), Ajaccio Hôtel des Postes (AHP), Bastia (BAS) et Montesoro (MON) avec le Site de Raccordement Très haut Débit désigné par l'Usager ;
- en option ; mise à disposition de liaisons supplémentaires pour l'interconnexion de tout NRA couvert par l'infrastructure optique de Corsica HD.

La porte multicast est caractérisée par :

- un Plan De Service multicast
- un débit (10 Gbps maximum)

Une liaison est caractérisée par :

- le Site Central Usager (colocalisé ou distant (obligatoirement colocalisé à Marseille))
- le NRA extrémité
- jusqu'à 50 VLAN Unicast
- 1 VLAN multicast dédié exclusivement aux flux multicast

Le débit Unicast cumulé maximum de l'ensemble des liaisons de l'Usager est de 140 Gbps.

Des liaisons supplémentaires peuvent être commandées sur des NRA où des liaisons sont déjà en service. Pour ces liaisons supplémentaires, les conditions sont celles du Raccordement Très Haut Débit.

### **1.10.2. Conditions**

La mise à disposition d'une liaison est soumise à des conditions d'études techniques afin de garantir l'inter fonctionnement du service avec le trafic Multicast de l'Usager.

Pour un Site Central Usager déjà raccordé à son infrastructure optique, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction, à compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète.

Pour un Site Central Usager non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, le délai de réponse sur la faisabilité dépend des études à réaliser et sera précisé au cas par cas.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité par liaison non suivie de commande ferme.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition d'une liaison est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager, lorsque le Site Central Usager est déjà raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit et si le nombre de demande de liaisons par mois est inférieur ou égal à 10 par département.

Lorsqu'un site n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit, le délai de mise à disposition sera précisé sur le retour de faisabilité.

Nota : Ce service n'est pas disponible au NRA de Saint-Florent

### 1.10.3. Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction :

- du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.
- du niveau de sécurisation du parcours Corse-continent pour les liaisons livrées sur le Site de RTHD de Marseille.

Les engagements en terme de Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) et d'interruption Maximale de Service (IMS) décrits ci-dessous ne sont pas applicables pour les liaisons non sécurisées (double parcours optique Corse-continent) dès lors qu'une interruption de service est provoquée exclusivement par un incident localisé sur le parcours sous-marin. Le niveau d'engagement de disponibilité normal s'applique pour les liaisons sécurisées quel que soit la localisation de l'incident qui génère l'interruption du service.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS =13 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

### 1.10.4. Prestations annexes

- gestion du multicast
- changement de débit d'un VLAN d'une liaison
- changement de classe de service d'un VLAN d'une liaison
- maintenance étendue (GTR 4H S1, IMS 13H S1)

## 1.11. SERVICE D'ACCÈS INTERNET DE NIVEAU 1

### 1.11.1. Description

Le service d'accès Internet niveau 1 est destiné aux fournisseurs d'accès Internet souhaitant proposer des offres de connexion permanente avec des engagements de qualité de service limité particulièrement adapté aux usages résidentiels.

L'offre consiste en la fourniture d'accès DSL permettant la connexion des utilisateurs respectivement à un DSLAM et la livraison du trafic issu des utilisateurs sur un Site Central Usager situé à proximité d'un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit situé en Corse ou à Marseille.

La livraison du trafic généré par les utilisateurs sur le Site Central Usager s'appuie sur un Raccordement Très Haut Débit.

La gamme des accès proposés est la suivante (débits crêtes) :

- 512KBps en technologie RE-ADSL ou ADSL
- Débit Max en technologie ADSL (jusqu'à 8Mbps)
- Débit Max + en technologie ADSL2+ (jusqu'à 16Mbps)

L'Usager se charge de la fourniture et de la configuration du modem DSL sur le Site utilisateur.

La livraison du trafic généré par les utilisateurs sur le Site Central Usager s'appuie sur un Raccordement Très Haut Débit constitué d'une ou plusieurs paires de fibre optique et terminée par un EAS exploité par Corsica Haut Débit et installé par ses soins dans le Site Central Usager.

Le Raccordement Très Haut Débit du Site Central Usager est caractérisé par

- le nombre de paires de fibres optiques du lien fibre optique
- l'EAS installé

Si le Site Central Usager est hébergé dans un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si le Site Central Usager n'est pas colocalisé, alors le Raccordement Très Haut Débit est dit distant et l'EAS est installé sur le Site Central de l'Usager.

La longueur réelle du lien fibre optique entre le Site Central Usager et le Site RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

	<i>Colocalisé</i>	<i>Distant</i>
<b><i>S R T H D C o r s e</i></b> <b><i>(Ajaccio, Bastia)</i></b>	<b><i>Cas Standard : équipement Usager hébergé dans un S R T H D en Corse (Ajaccio ou Bastia)</i></b>	Sur étude et sur devis si le Site Central Usager, situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD
<b><i>S R T H D Marseille</i></b>	<b><i>Standard</i></b>	<b>non disponible</b>
<b><i>EAS</i></b>	<b>EAS avec interface ATM</b>	

### 1.11.2. Conditions

Le délai de mise en service standard est de deux semaines pour un accès, 1 mois lors de la mise en service du premier accès souscrit en raison de la mise en place de la collecte.

### 1.11.3. Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Le niveau d'engagement de disponibilité du service est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue. Les engagements de qualité de service concernent le réseau de collecte uniquement, c'est-à-dire l'ensemble des DSLAM de Corsica Haut Débit jusqu'au Site de Raccordement Très Haut Débit, et ne s'appliquent donc pas à la composante accès du service qui inclut tous les éléments du réseau situés entre le NRA et le terminal du client final.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

### 1.11.4. Prestations annexes

- Modification du débit d'un accès avec ou sans changement de carte ou de DSLAM
- Forfait de remise en service d'une installation téléphonique ou d'une installation ADSL
- Procédure d'expertise suite à des signalisations en répétition
- Demande d'information suite à un écrasement
- Accès au serveur d'éligibilité

## 1.12. SERVICE D'ACCÈS INTERNET DE NIVEAU 2

### 1.12.1. Description

Le service d'accès Internet niveau 2 est destiné aux Usagers qui souhaitent raccorder localement des sites secondaires à un point de présence de l'Usager pour des usages de type Internet et Intranet.

La qualité de service est parfaitement adaptée aux entreprises. Elle comprend notamment :

- une gamme de débits garantis,
- un délai de livraison contractuel sur chaque liaison,
- une garantie de temps de rétablissement (GTR),
- une garantie de disponibilité annuelle du service (IMS).

L'offre consiste en la fourniture d'une composante « accès » et d'une composante « collecte » qui permet à l'Usager de raccorder plusieurs sites extrémités à un PoP Usager situé à proximité d'un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit situé exclusivement en Corse.

Le raccordement du POP de l'Usager s'appuie sur un Raccordement Très Haut Débit.

La livraison du trafic sur le Site Central Usager s'appuie sur un Raccordement Très Haut Débit constitué d'une ou plusieurs paires de fibre optique et terminée par un EAS exploité par Corsica Haut Débit et installé par ses soins dans le Site Central Usager.

Le raccordement est caractérisé par :

- Le nombre de paires de fibres optiques du lien fibre optique
- L'EAS installé

Si le Site Central Usager est hébergé dans un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si le Site Central Usager n'est pas colocalisé, alors le raccordement est dit distant et l'EAS est installé sur le Site Central de l'Usager. La longueur réelle du lien fibre optique entre le Site Central Usager et le Site RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

**Tableau 5 : Site Central Usager**

	<i>Colocalisé</i>	<i>Distant</i>
<b>Site Central Usager</b>	<b>Cas Standard</b> : équipement Usager hébergé dans un SRTHD en Corse (Ajaccio ou Bastia)	Sur étude et sur devis si le Site Central Usager, situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD
<b>EAS</b>	EAS avec interface ATM	

Service non disponible à Marseille

La livraison du service sur les Sites Extrémités s'effectue sur un modem xDSL de Corsica Haut Débit, sur Interface Ethernet ou Cuivre.

### 1.12.2. Conditions

Le délai standard de mise à disposition, à compter de la date de réception de la commande, est de 14 jours calendaires, sous réserve de faisabilité technique, et dans la mesure où la desserte interne a été réalisée conformément aux préconisations de Corsica Haut Débit.

Le service est valable pour un engagement minimum d'une durée d'un an pour chacune de ses composantes.

### 1.12.3. Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Le niveau d'engagement de disponibilité du service est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des plages de maintenance.

### 1.12.4. Prestations annexes

- Déplacement d'extrémité
- Changement d'interface Site extrémité (Ethernet ou Cuivre)
- Changement de VC de collecte
- Changement de gamme (ADSL ou SDSL)
- UPGRADE sans changement d'accès
- UPGRADE avec changement d'accès
- Demande d'information suite à un écrasement
- Accès au serveur d'éligibilité

## **2. LES ENGAGEMENTS DE QUALITÉ DE SERVICE**

Les garanties et les engagements de qualité de service seront indiqués dans chaque contrat liant le Concessionnaire et l'Usager. Leurs modalités seront déterminées en fonction des services souscrits et des attentes de chaque Usager.

Quoiqu'il en soit, pour assurer la meilleure des qualités pour nos services, toutes nos offres seront assorties d'une double garantie :

- Un temps minimum de rétablissement du service en cas d'interruption, dénommée « Garantie de Temps de Rétablissement » (GTR).
- Une période minimale de disponibilité annuelle du service, mesurée grâce à un indicateur nommé Interruption Maximale de Service (IMS). L'IMS correspond à la somme des temps d'interruptions partielles du service. La durée de référence débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Lorsque le Service est créé ou résilié en cours d'année, le taux de l'IMS est calculé au prorata du nombre de jours effectifs de fourniture du Service.

Le non-respect de ces engagements donnera lieu au versement de pénalités correspondantes aux pratiques les plus courantes de la profession.

**Tableau 6 : Engagements de qualité de service**

<b>Service</b>	<b>Standard</b>	<b>Option maintenance étendue</b>
Service de location de fibres noires	GTR 24H IMS 48H S2	GTR 24H IMS 48H S1
Service d'hébergement en Site de Raccordement Très Haut Débit	IMS 4H (énergie)	Non disponible
Service d'hébergement en localisation distante	IMS 4H (énergie)	Non disponible
Service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre	hébergement : IMS 4H (énergie) collecte FON : GTR 10H, IMS 20H en plage de maintenance S2 collecte cuivre : GTR 10H, IMS 20H en plage de maintenance S2	collecte cuivre : G T R 4H, IMS 13H en plage de maintenance S2
Service de raccordement très haut débit	-	-
Service de location de Bande Passante	GTR 4H IMS 13H S2	GTR 4H IMS 13H S1 <sup>(1)</sup>
Service de location de Bande Passante GFU	GTR 4H IMS 13H S2	GTR 4H IMS 13H S1 <sup>(1)</sup>
Service de location de Bande Passante Triple Play <sup>(2)</sup>	GTR 4H IMS 13H S2	GTR 4H IMS 13H S1 <sup>(1)</sup>
Service de Transport Ethernet	GTR 4H IMS 13H S2	GTR 4H IMS 13H S1 <sup>(1)</sup>
Service d'accès Internet niveau 1	GTR 4H IMS 20H S2 (collecte)	GTR 4H IMS 13H S1 (collecte) <sup>(1)</sup>
Service d'accès Internet niveau 2	GTR 4H IMS 20H S2	GTR 4H IMS 13H S1 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> option maintenance étendue disponible exclusivement si le RTHD est sécurisé <sup>(2)</sup> les niveaux d'engagements de qualité de service ne sont applicables sur le parcours Corse-continent que pour les liaisons sécurisées.



### **3. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE**

#### **3.1. SITES DE RACCORDEMENT TRÈS HAUT DÉBIT CORSICA HAUT DÉBIT**

---

- Site de Raccordement Très Haut Débit Marseille St MAURONT
  - o RdC, 83 rue Félix Pyat
  - o 13003 Marseille
- Site de Raccordement Très Haut Débit Bastia MONTESORO
  - o RdC, chemin d'Agliani
  - o 20200 Bastia
- Site de Raccordement Très Haut Débit Ajaccio CERN
  - o 2ème étage, Rue Lorenzo Vero
  - o 20000 Ajaccio

#### **3.2. LOCALISATION DISTANTES CORSICA HAUT DÉBIT**

---

Les localisations distantes Corsica Haut Débit sont :

- Folelli : Allée des Muriers-Platanes D506A 20213 Penta-Di-Casinca
- Casatorra RT20 (RN193) 20620 Biguglia

#### **3.3. NRA ZONE D'OMBRE DE CORSICA HAUT DÉBIT**

---

La liste des NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit est précisée en Annexe 1 au Contrat de Concession.

#### **3.4. NRA RELIÉS À L'INFRASTRUCTURE OPTIQUE DE CORSICA HAUT DÉBIT**

---

Se référer à l'Annexe 2 – Périmètre du Service Public Local

Nota : Le NRA de Saint Florent n'est pas relié à l'infrastructure optique de CHD.

#### **3.5. POINTS D'INTÉRÊTS RELIÉS À L'INFRASTRUCTURE OPTIQUE DE CORSICA HAUT DÉBIT**

---

Se référer à l'Annexe 2 – Périmètre du Service Public Local

#### **3.6. ROUTEURS DU RÉSEAU IP/MPLS DE CORSICA HAUT DÉBIT**

---

La liste des sites où sont localisés les routeurs du réseau IP/MPLS de Corsica Haut Débit est précisée en Annexe 1 au Contrat de Concession.

---